Fédération Départementale

des Associations Agréées

pour la Pêche

et la Protection du Milieu

Aquatique de la Manche

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 50

Réalisation
2013

Retrait du seil de Pont Roumare sur la Douve

La rivière Douve libérée

POURQUOI ?

Saumon atlantique

- Restaurer les habitats d'eau vive, améliorer la température de l'eau et augmenter les reproductions naturelles
- Libérer le cours de la Vire avec la circulation de l'eau, des sédiments et de ses populations aquatiques et Offrir aux usagers un accès à la rivière

OÙ ?

Grande alose

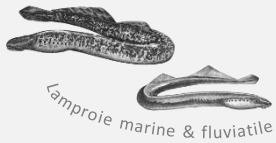

Lamproie marine & fluviatile

Radier réapparu en limite du remous d

Après travaux,

Le patrimoine aquatique naturel retrouve des habitats originels et ne dépense plus d'énergie supplémentaire pour traverser le site.

Crédits images : Fayard. Crédits photos : FDAAPPMA 50

Le seuil qui barrait la Douve

Il n'existait plus aucun usage du seuil qui était largement tombé en ruine. Ses restes entravaient la circulation des sédiments et des poissons du fleuve. Il contribuait au réchauffement local de l'eau et modifiait les habitats aquatiques.

La meilleure solution était de retirer l'ouvrage.

UN DEVOIR !

La Douve au niveau de l'ouvrage est classée en listes 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement, en Zone prioritaire Anguille et dans le SAGE Vire.

La loi obligeait le propriétaire du seuil à le rendre transparent du point de vue de la continuité écologique : l'eau, les sédiments et les poissons.

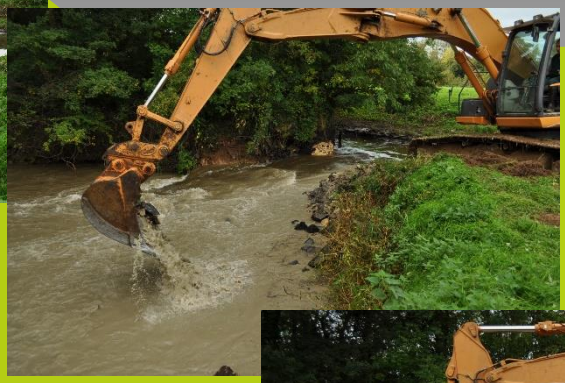

TRAVAUX

Anguille européenne

Démolition du seuil

Crédits images: FDAAPPMA 50

Coût : 554 € TTC

Financement à 100 %

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

AGENCE eau seine NORMANDIE — l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Maîtrise d'Ouvrage
Maîtrise d'œuvre

FÉDÉRATION DEPARTEMENTALE PÊCHE 50 — FDAAPPMA 50

Projet validé d'intérêt général

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE — Fédération Nationale pour la Pêche en France

Octobre 2013

L'entreprise

Terrassement, démolition
Terrassement Jean-Marie LEJEUNE
50 390 Sainte-Colombe